

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE
DU 09 OCTOBRE 2017 à 19H00

Présents : ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, PAIN Joseph, PINET Martine, PELERIN Gérard, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

Absents : BUISSON Nicole ayant donné pouvoir à ROUX André, KARA Nathalie ayant donné pouvoir à BUTEZ Marie-Laure, MIETON Mickaël ayant donné pouvoir à BERNARD Daniel.

Secrétaire de séance : BERNARD Daniel

ORDRE DU JOUR

- 2017-073 : Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38).
- 2017-074 : Avis sur la désaffiliation de la Ville et du CCAS d'Echirolles du Centre de Gestion de l'Isère (CDG38).
- 2017-075 : Convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) Nord Isère-année 2018.
- 2017-076 : Convention d'entente intercommunale pour la gestion en commun du Transport Intercommunal Collaboratif (TIC).
- 2017-077 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 2017-078 : Création d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 heures) et suppression d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 2017-079 : Décision modificative N°1- budget Commune.
- 2017-080 : Accès déchèteries-convention avec Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC).
- 2017-081 : Désignation de représentants du Conseil Municipal à la Conférence d'entente – Service de Transport Intercommunal Collaboratif (TIC)
- 2017-082 : Fixation des tarifs – Transport Intercommunal Collaboratif (TIC)

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- d'**ADHERER** au contrat-cadre mutualisé de fournitures de titres restaurants mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) , pour lequel le groupe UP/Chèque déjeuner a été retenu, à la date du 01/01/2018, en fixant la valeur faciale du titre restaurant à 5 euros et la participation de la commune à 50% de la valeur faciale du titre.
- de **DESAPPROUVER** la demande de désaffiliation de la ville et du CCAS d'Echirolles du Centre de Gestion de l'Isère (CDG38), telle que la loi du 26 janvier 1984, dans son article 15, le prévoit, dans un délai de deux mois, à compter de la demande du 28 septembre 2017.
- d'**APPROUVER** la signature des conventions suivantes :
 - (2017-075) La première, avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) Nord Isère pour l'année 2018 dans le cadre de la convention fourrière pour l'accueil des animaux errants sur la commune, au tarif de 0.35 euros par an et par habitant soit un montant total de 942.55 euros.
 - (2017-076) La seconde, avec les communes de Saint-Marcellin et de Saint-Vérand, concernant la mise en œuvre d'un Transport Intercommunal Collaboratif (TIC) permettant aux habitants de Saint-Marcellin, Saint-Vérand et Chatte de se rendre d'un lieu proche de leur domicile vers des centres administratifs, commerciaux, de santé ou autres. Le transport sera assuré 3 demi-journées par semaine (les mardis, les vendredis et samedis matins)

selon deux tournées de ramassage de 08h30 à 09h30 et 09h30 à 10h30 et deux tournées de retour de 10h30 à 11h30 et de 11h30 à 12h30. Les usagers devront pour cela contacter la commune de Saint-Marcellin 48 heures avant le déplacement envisagé, pour inscription au service, afin que l'itinéraire puisse être organisé.

- (2017-080) La troisième, avec la Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) afin d'accéder aux déchèteries situées à Saint-Sauveur, Vinay et Saint Quentin sur Isère qui restent gratuit pour les collectivités. L'accès se fera par badge d'accès et en utilisant des véhicules identifiés par la collectivité.

- de **CREER** dans le cadre d'une proposition d'avancement de grade pour 2017, un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet dès que la proposition d'avancement de grade sera approuvée par la CAP C qui siège au CDG38 et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, dès que cette nomination sera établie. De la même façon, il sera créé un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet dans le cadre d'une proposition d'avancement de grade de la catégorie B pour 2017 après avis favorable de la CAP B qui siège au CDG38 et de supprimer un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe dès que cette nomination sera établie.
- d'**APPROUVER** la décision modificative N°1 suivante au budget Commune:

INVESTISSEMENT		
D 2383-12: BATIMENTS SCOLAIRES		20 000.00 €
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles		20 000.00 €
D 2315-20 : AMENAGEMENT MERDARET	20 000.00 €	
TOTAL D 023 : Immobilisations en cours	20 000.00 €	

- de **DESIGNER**, pour siéger à la conférence d'entente mise en place dans le cadre de l'entente intercommunale relative au service commun de Transport Intercommunal Collaboratif (TIC) :

- Marie-Laure BUTEZ, 5ème adjointe en charge de la communication
- Dominique DORLY, 1ère adjointe, vice-présidente du CCAS
- Daniel BERNARD, 2ème adjoint, en charge des travaux

En effet, la conférence a compétence pour discuter de toutes les questions et aspects ayant trait à la gestion du service, conformément aux dispositions de l'article L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- d'**ADOPTER** les tarifs du Transport Intercommunal Collaboratif (Tarifs en €), comme suit :

TICKETS	
Carnet de 10 tickets (valeur faciale 1.00 euro le ticket)	10.00

Le ticket de 1 euro permettra d'effectuer un trajet, par conséquent un aller.

La séance est levée à 19 heures 30 minutes

Le Maire
André ROUX